St ANDRÉ des EAUX

13ULLETIN



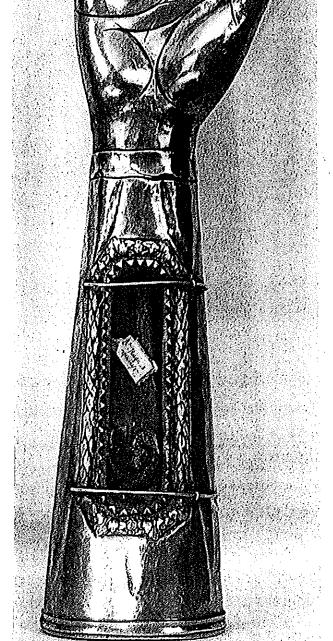
MUNICIPAL

JUILLET 1990

ARTS DE BRETAGNE

XIV—XX SIECLE





28 AVRIL — 4 NOVEMBRE 1990

Schallaburg, le château des trésors bretons

Sept siècles d'art de Bretagne reposent pour quelques mois dans le décor renaissance du château autrichien de Schallaburg à 80 kilomètres à l'ouest de Vienne. Pour la Bretagne c'est la plus grande exposition de ses trésors historiques jamais réalisée: 450 objets que la société autrichienne de transport d'œuvres d'art, la Panalpina, est allée chercher dans 200 lieux différents.

UN CATALOGUE DE 500 PAGES

"Terre créatrice et initiatrice" comme la qualifie Brigitte Béranger-Menant, commissaire de l'exposition, la Bretagne recèle des richesses artistiques incommensurables. Ainsi, au Moyen Age "aucune province ne témoignait d'une telle vitalité de mouvements artistiques". Le grand dilemme des organisateurs a bel et bien été le choix des objets. Les vingt-deux salles et les 900 m² d'espaces offerts par le château de Schallaburg se sont révélés trop étroits pour présenter toutes les facettes de ces "Arts de Bretagne, XIVe-XXe siècle". Les coupes sombres qu'ils ont dû effectuer ont laissé les spécialistes insatisfaits, mais le catalogue de 500 pages édité en français et en allemand et tiré à 7000 exemplaires s'efforce de combler les vides. Une soixantaine de collaborateurs y ont travaillé et il restera un ouvrage de référence en la matière.

EXTRAIT DU CATALOGUE

Reliquaire, bras-reliquaire

Jean Buchet, Rennes 1700 Argent repoussé H. 48 cm; L. 14 cm Poinçons (sous le base):

- 1. maître Jean Buchet, lettre I B séparées par une hermine, un motif double audessous, deux points, couronne au-dessus
- 2. un 9 fleuronné
- 3. lettre de ville: un C avec une hermine au milieu, couronne au-dessus Inscription (sous la base): ST ANDRE 1700

LE MOT DU MAIRE

ADRESSE LE 27 MAI A L'OCCASION DE LA REMISE DE MEDATLLE

Mesdames,

C'est pour moi une grande joie et un grand honneur d'avoir à vous remettre dans quelques instants les médailles d'honneur de la famille française qui viennent de vous être attribuées par le Gouvernement de la République, reconnaissant vos mérites, il vous a témoigné sa reconnaissance en vous décernant la médaille d'argent à Madame BUAN Yvonne mère de 7 enfants

Madame NEVEU Anne mère de 7 enfants également

Madame FAISANT Marie-Yvonne mère de 6 enfants et la médaille de bronze à Madame GOMBERT Hèlène mère de 5 enfants.

Aussi je suis particulièrement heureux et fier en ce jour de cette *fête nationale" qu'est la Fête des Mères de vous exprimer en mon nom personnel et au nom de la population de la commune toute entière, notre reconnaissance et notre gratitude ainsi que notre grande admiration.

Chacun sait, combien, jour après jour, et pendant de longues années, vous avez dû donner sans compter à vos enfants le meilleur de vous même, afin de les doter de tout ce qu'ils avaient besoin pour grandir et les élever dans les meilleures conditions d'hygiène, de santé, mais également d'éducation et de formation afin qu'ils possèdent toutes les qualités physiques, morales et intellectuelles nécessaires pour affronter la vie.

L'Amour maternel dans lequel vous avez sû puiser toute votre force et l'énergie nécessaire pour faire face ou surmonter les nombreuses difficultés qui pouvaient survenir, vous a certainement beaucoup aider dans cette tâche constante qui représente une "énorme" somme de travail obscur, de lutte quotidienne, de fatigue, de soucis aussi et quelquefois d'angoisses.

Mais qui a-t-il de plus beau que cette satisfaction d'avoir accompli, avec dévouement et abnégation ce devoir maternel qui met tout en relief la valeur d'une mère dans un foyer.

La maman restera toujours l'idole de ses enfants grâce à ces grandes vertues gratuites et désintéressées que sont la sensibilité, l'amour, la sollicitude, la tendresse et le don de soi pour les autres Vous êtes restées modeste dans cette belle et grande mission Celà démontre combien le bonheur de la vie est bien souvent le plus fort, dans sa simplicité.

C'est bien pourquoi, Mesdames, en vous remettant cette distinction que vous avez si bien méritée qui vous honore et votre famille ainsi que toute la population de la commune je vous présente mes plus vives félicitations.

Robert NOGUES



FETE DES MERES

Pour la première fois dans notre commune, à l'occasion de la fête des mères, le dimanche 27 Mai, nous avons remis en présence des membres du Conseil Municipal et du Centre Communal d'Action sociale la médaille d'argent de la famille française à Mesdames BUAN Yvonne, FAISANT Marie-Yvonne et NEVEU Anne et celle de bronze à Madame GOMBERT Hélène.

L'ensemble de la population de SAINT ANDRE est très heureuse de ces distinctions 6 combien méritées à ces mères de famille. Tous les habitants s'associent aux élus de la commune pour les en féliciter.



Un bouquet de fleurs leur a été offert par la municipalité et un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie



Les récipiendaires rayonnantes sous le soleil à la sortie de la Mairie

INFORMATIONS

COMMUNIQUE

======

Depuis quelques années les Corps de Sapeurs-Pompiers sont de plus en plus sollicités pour effectuer la destruction de nids de frelons et guêpes.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours rappelle que ces prestations, effectuées chez des particuliers, seront facturées forfaitairement au bénéficiaire 120 F. par intervention en 1990.

Cela constitue en fait une simple participation, car le <u>coût</u> réel moyen est de l'ordre de <u>180 F.</u>, supporté par la Collectivité Départementale.

L'hiver 89-90 ayant été particulièrement doux, le phénomène de prolifération constaté en 1989 risque de se reproduire.

Pour leur éviter un dérangement inutile, les Sapeurs-Pompiers vous conseillent une technique, très simple et sans danger, à mettre en oeuvre pour assurer la destruction d'un nid de guêpes ou frelons en terre, dans un arbre ou un mur, dont l'entrée est visible et facilement accessible :

Déposer la valeur d'une cuillère à soupe de poudre insecticide utilisée en jardinage dans l'entrée du nid, à la tombée de la nuit ou juste avant le lever du soleil, car à ces heures, tous les insectes sont au nid.

Au bout de quelques jours, tous les insectes contaminés par la poudre insecticide seront tués.

AVIS AUX PRODUCTEURS DE CEREALES

Une aide communautaire aux petits producteurs de céréales a été accordée par les autorités de la Communauté économique européenne.

Les bénéficiaires doivent exercer la profession agricole à titre principal, exploiter au plus 50 Ha de SAU, avoir supporté le prélèvement de corresponsabilité sur plus de 10 Quintaux de céréales livrées entre le 1er Juillet 1989 et le 30 juin 1990.

Les demandes d'aide qui seront disponibles en mairie vers la MI-JUILLET et les pièces justificatives devront être retournées au plus tard à votre mairie le <u>8 SEPTEMBRE 1990</u>.

PERMIS DE CHASSER

TARIFS

	- Redevance cynégétique nationale : 040 F. - Redevance cynégétique départementale : 126 F. - Redevance cynégétique gibier d'eau : 50 F.
	La taxe fédérale est d'un montant de 210 F.
	Ceci donne comme montant total du visa et de la validation du permis de chasser :
	VISA et VALIDATION NATIONALE :
	 640 F redevance cynégétique) 22 F Etat (Percepteur 22 F commune
	- 210 F fédération Crédit Agricole TOTAL 894 F
	101AL 054 I
	VISA et VALIDATION DEPARTEMENTALE
	 126 F redevance cynégétique) 22 F Etat (Percepteur 22 F commune
	- 210 F fédération Crédit Agricole
	<u>TOTAL</u> 380 F
r	DEUX ou PLUSIEURS DEPARTEMENTS (demande de visa et de validation faites simultanément)
	380 F + 126 F + 210F validation complémentaire départementale départementale supplémentaire (par département) (par département) (pas nécessairement le même tarif dans tous les départements)
	COMPLEMENTAIRE GIBIER D'EAU
	- Nationale : 894 F + 50 F = 944 F - Départementale : 380 F + 50 F = 430 F
	COMPLEMENTAIRE NATIONALE

LE RECENSEMENT

1. POURQUOI?

Le recensement est destiné à dénombrer les jeunes de 17 ans qui sont concernés par le service national. A partir du moment où vous aurez été recensé, c'est-à-dire où votre nom figurera sur les listes établies par votre mairie, vous serez pris en charge par la Direction du service national qui sera ainsi en mesure de recueillir diverses informations vous concernant : votre situation de famille, votre situation professionnelle, votre adresse, etc.; par la même occasion elle vous fournira en temps utile des informations nouvelles sur le service national.

En effet, vous bénéficierez ainsi d'informations utiles et de la possibilité de faire des choix. Vous pourrez par exemple déposer une demande de report (voir page 48) si vous préférez effectuer votre service après l'âge de 20 ans, ou, si nécessaire, une demande de dispense (voir page 43) du service national actif.

N'oubliez pas qu'il s'agit d'un acte obligatoire : si vous ne vous faites pas recenser, vous serez recensé d'office, ce qui vous privera d'informations et vous interdira de prétendre à certains reports.

2. QUI ?

Sont concernés tous les jeunes gens :

- de nationalité française,
- double nationaux,
- bénéficiaires du droit d'asile,
- apatrides.

SOYEZ SENSE! FAITES VOUS RECENSER

3. QUAND ? OU ?

Les opérations de recensement ont lieu quatre fois par an : en avril, juillet, octobre et janvier. Vous devez vous faire recenser à la mairie de votre domicile au cours de la période qui suit votre 17ème anniversaire.

Si vous êtes né en :	Faites-vous recenser en :
Janvier, Février, Mars	
'Avril, Mai, Juin Juillet, Août, Sèptemb	Juillet reOctobre
	Décembre Janvier

4. COMMENT?

Vous devez vous présenter à la mairie de votre domicile avec :

- Votre livret de famille ou une fiche familiale d'état-civil,
- Votre carte nationale d'identité ou votre passeport.

Vos parents peuvent accomplir cette démarche à votre place, mais il vous est conseillé de l'effectuer vous-même.











L'opération CAP ARMOR est une idée originale mise en place à votre intention par :

- Le Conseil Général des Côtes d'Armor
- La Direction Départementale Jeunesse et Sports
- Les Municipalités
- Les Associations sportives et Culturelles

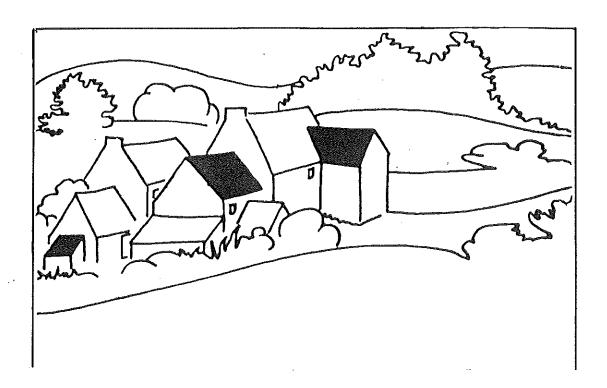
Les Centres d'Animations Permanentes sont ouverts à TOUS (- 14 ans accompagnés d'un parent) et ils vous permettent de découvrir de multiples activités sportives et culturelles avec des portes ouvertes gratuites et des cycles d'initiation à des tarifs modérés.

L'Opération a démarré le 2 Juillet 1990 et se terminera le 30 Août 1990, renseignements dans vos mairies.

TARIFS

Pour une personne 50 F la semaine
Pour 2 personnes de la même famille 75 F la semaine
Pour 3 personnes de la même famille 100 F la semaine
20 F en plus par personne de la même famille





<u>N° 113</u> JANVIER FÉVRIER

1990

Prêts de la Caisse Départementale d'aide à la construction (CDAC)

Le Conseil Général a apporté des modifications dans les conditions d'octroi des prêts qui sont applicables à compter du 1er Janvier 1990.

- Le montant du prêt construction neuve est de 15.000 F
- Le montant du prêt amélioration est de 18.000 F

Pour un montant de travaux égal à 54.000 F. Dans le cas de travaux compris entre 20.000 F (minimum) et 54.000 F, le prêt est égal au tiers des dépenses engagées.

La durée de remboursement est de 9 ans, précédés d'un différé d'amortissement d'un an. Les prêts sont assortis d'un taux d'intérêt de 3% et d'une assurance décès-invalidité. Un prélèvement de 1% sur le montant initial du prêt est retenu pour couvrir les frais de dossier.

Les frais de gestion sont calculés au taux annuel de 0,48%. A titre indicatif, le montant des annuités de la deuxième à la dixième année s'élève à 2.048 F pour un prêt de 15.000 F et de 2.457,60 F pour un prêt de 18.000 F.

Cette aide étant réservée aux personnes de situation modeste, des plafonds de ressources ont été fixés ; les revenus nets perçus en 1989 à ne pas dépasser sont les suivants :

-	Célibata	ire, m	nénage sa	ans enfant	 	:	54.370	F
-	Ménage a	vec 1	enfant à	charge .	 	:	62.050	F
_	Ménage a	vec 2	enfants	à charge	 	:	84.670	F
	Ménage a	vec 3	enfants	à charge	 	:	93.120	F
				à charge				

Au-delà de 4 enfants, le plafond est relevé de 7.840 F par enfant. Attribution d'une part supplémentaire, c'est à dire la tranche immédiatement supérieure du barême dans le cas : de veuf(ve) avec enfant (s) à charge ; d'un enfant handicapé.

Retraités : des aides sont accordées pour améliorer votre habitation

Dans le cadre du maintien à domicile, la CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE (CRAMB) accorde une aide pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'adaptation.

BENEFICIAIRES:

- Tout retraité ressortissant du régime général à titre principal.
- Domicilié dans la circonscription de la Caisse Régionale.
- Propriétaire, usufruitier, locataire ou logé à titre gratuit.

TRAVAUX PRIS EN COMPTE :

- Travaux spécifiques handicapés
- Couverture, gros oeuvre, menuiseries, raccordements (égouts, eau, électricité, gaz)
- Chauffage, sanitaires et travaux annexes, électricité
- Isolation
- Sécurité des personnes et des biens
- Revêtement sols, papiers peints, peinture.

La demande est à faire avant d'entreprendre les travaux. Il faut obtenir l'accord écrit de la (ou des) Caisse(s) avant de les commencer.

MONTANT DE L'AIDE :

Dans la limite du barême fixé par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des travailleurs salariés : 9.547 Francs maximum.

A NOTER:

Certaines Caisses complémentaires accordent une aide supplémentaire.

FRAIS DE DOSSIER :

Le retraité n'est redevable d'aucune participation pour frais de dossier. La côtisation dûe au C.D.H.R. est de 50 F.

CUMUL POSSIBLE AVEC D'AUTRES AIDES :

- La Prime à l'Amélioration de l'Habitat (20% ou 25% du coût des travaux, plafonds : 14.000 F ou 17.500 F).
- La Prime spécifique aux travaux d'accessibilité pour handicapés (50% du coût des travaux, plafond: 14.000 F ou 17.500 F).
- La subvention de l'A.N.A.H. (pour un locataire)

Renseignez-vous auprès du C.D.H.R. (Comité Départemental de l'Habitat et de l'Aménagement Rural des Côtes du Nord) Tél. 96.74.63.63.

Vous pouvez contacter le C.D.H.R. lors des permanences mensuelles

pponic	ler mercredi du mois	9H30-12H	Mairie
BROOMS	Tel mercient on mors	20120-120	Plattic
CALLAC	3è mercredi du mois -	10H-11H	Mairie
CHATELAUDREN	2è lundi du mois	9H30-12H	Mairie
COLLINEE	ler vendredi du mois	9H30-12H	Rue neuve
CORLAY	ler jeudi du mois	10H-12H	Mairie
D1 KVK	4è jeudi du mois	10H-12H	Mairie
CUTHCAMP	3è mardi du mois	10H-12H	Centre de Porsanquen, rue des Capucins
LAMBALLE	2è jeudi du mois	9H30-12H	G.R.D.A. Centre de Gestion
LANNION	ler jeudi du mois	14H-16H	Centre socio-culturel rue Jean Savidan
LOUDEAC	ler vendredi du mois	14H-16H	G.R.D.A. Centre de Gestion 64, rue Chateaubriand
			Quartier Saint Bugan

OUVERTURE DE LA MAIRIE

AU PUBLIC

DU LUNDI AU JEUDI DE 14 H 30 à 16 H 30

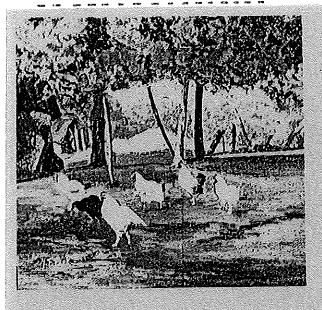
LE VENDREDI DE 14 H 30 à 16 H

FERME LE SAMEDI

CONGES DE LA SECRETAIRE

du LUNDI 6 Août

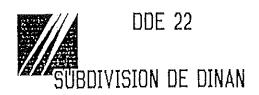
AU SAMEDI 25 Inclus



Marie-France PIEL

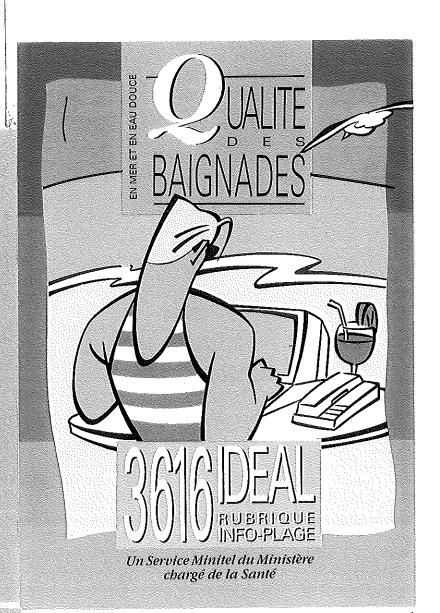
PASTELS

Exposition du 26 mai au 31 août.



Service de l'Urbanisme Reception du Public Renseignements Telephoniques

LUNDI-MARDI-VENDREDI de 10h a 12h et de 14h a 16h JEUDI Sur Rendez-Vous



La santé de l'enfant Un bon départ pour la vie

L'ALIMENTATION DU JEUNE ENFANT, LE PLAISIR DE LA VARIÉTÉ

Avant de se nourrir comme le reste de la famille, deux périodes alimentaires s'imposent à l'enfant: la période exclusivement lactée et la période d'initiation à des goûts variés.

Ces deux grandes étapes alimentaires sont en relation avec le développement physiologique de l'enfant.

LE JEU, UNE NÉCESSITÉ POUR L'ENFANT

Le jeu est un indice de bonne santé, il a un rôle capital dans l'épanouissement tant physique que mental de l'enfant. Grâce au jeu, l'enfant va s'affirmer, développer son attention, son imagination et cela, dès la naissance.

DÉTECTER PRÉCOCEMENT LA MALVOYANCE

Le développement de la fonction visuelle débute dès la naissance et se poursuit jusqu'à l'âge de six ans. Les anomalies qui s'installent pendant cette période empêchent l'acquisition d'une bonne vision, entravent le développement psychomoteur et altèrent la personnalité de l'enfant. Celui-ci n'étant pas en mesure de donner l'alerte sur le mal qui l'atteint, la vigilance des adultes l'environnant doit s'exercer sans discontinuer.

L'AMICALE LAIQUE

JOURNEE FAGOTS du 10 Février 1990

BAL MASQUE du 3 Mars 1990

SPECTACLE DE MARIONNETTES du 3 Avril 1990

intitulé "Le Lutin du Miroir" par la troupe de l'Albédo avec les enfants de ST MADEN et GUENROC

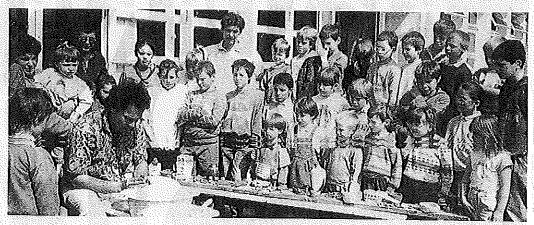
Saint-André-des-Eaux

Article "Ouest-France" du 28 Juin

Semaine des arts

Trois écoles découvrent le travail de la poterie

Pendant deux jours, tous les élèves des écoles de Saint-André-des-Eaux, Saint-Maden et Guenroc ont découvert, en compagnie d'Armel Hédé de Saint-Juvat, le travail de l'argile, du grès et les différentes terres utilisées en poterie. Pour cette activité artistique, ces jeunes élèves ont étudié la théorie et la pratique. Chacun d'entre eux a pu repartir avec son ouvrage personnel.



Le regard très attentif des enfants vers le travail d'Armel Hédé.

Les élèves ont terminé l'année scolaire par une semaine d'activités nautiques

FETE COMMUNALE 4 et 5 AOUT

Au programme

Le samedi 4 Août à 9 heures : pêcherie populaire
à 15 heures: régate de planches à voile
sur le plan d'eau

Le dimanche 5 Août

- à 8 heures 10 ème Marathon
- 🗎 à partir de 12 heures repas sous chapiteau
- Toute la journée
 - concours de tir à la carabine
 - concours de quilles
 - concours de palets

buvettes, stand de galettes saucisses ect... Fête foraine

- à 15 heures courses cyclistes
- à 18 heures courses à pied pour tous
- à 21 heures grand bal du comité des fêtes sous chapiteau qui cloturera ces deux jours de festivité.

10 EME MARATHON

Il y a 10 ans nous mettions sur pied le marathon de ST ANDRE celà tenais autant du défit, que de la volonté de créer une activité sportive inédite dans notre région et même dans. ... le département

A la veille du 10 ème anniversaire 1086 athlètes auront franchi la ligne d'arrivée sur les 1239 au départ des éditions précédantes

Je pense que l'article de Ouest-France du 11 Aout 1981 résumé assez bien la situation d'alors.

Saint-André-des-Eaux a découvert le marathon le premier organisé dans les Côtes-du-Nord

L'événement, car c'en est un, a fait du bruit dans la commune (et les communes environnantes), il continue d'être commenté, le 2 août avait lieu à Saint-André-des-Eaux le premier marathon organisé dans les Côtes-du-Nord.

Préparé (avec beaucoup de soins d'allieurs) par le comité des fêtes dans le cadre de la traditionnelle fête communale afin de lui donner une impulsion nouvelle, ce premier marathon aura reçu, tant auprès du public que des coureurs (32 participants), un accueil qui a dépassé les espérances des organisateurs, confondant les plus sceptiques, engageant d'ores et déjà à renouveler ce qui n'était qu'une expérience.

Le marathon est une épreuve assez méconnue dont beaucoup ne rettennent que son origine tirée de la légende du soldat grec Phil-lipides couvrant 42,195 km pour annoncer une victoire militaire, ainsi que les défaillances célèbres observées au J.O. (par exemple ce coureur italien, victime d'un malaise, se relevant et repartant dans l'autre sens).

Cette réputation de course terrible, inhumaine, réservée à une élite, le marathon commence à la perdre pour devenir une aventure fascinante qui peut (après un entrainement sérieux et progressif blen entendu) être tentée par tout le monde. 42 km, ça paraît long et pourtant jusqu'à une époque assez récente l'âge canonique du marathonien se situait entre 35-40 ans. On est souvent étonné de ses propres possibilités et cet-te découverte apporte un très grand plaisir comme la joie intense de celui qui achève « son » marathon.

Aussi, avec l'essor extraordinalre de certaines activités sportives

« de loisir » (cyclotourisme ou « jogging » :par exemplé), conséquences de l'évolution des modes de vie et de travail, le marathon qui n'est délà qu'une lin en sol semble appelé à un succès crois-

Une expérience positive qui sera reconduite

A Saint-André, parmi les 32 partants beaucoup (la moltié environ, pour la plupart de la région) n'avalent jamais participé à un mara-thon. Certains ne sont pas allés jusqu'au bout, plusieurs ont réussi de surprenantes performances (un peu plus de 3 h) mais nombreux sont ceux qui ont promis de revenir l'an prochain.

D'autant que les organisateurs, notamment Daniel Mauffrals, le jeune président du comité des fê-Robert Nogues, maire de Saint-André et conseiller général, Armelle et Alain Faisan (marathonien lui-même) avalent bien fait les choses, avec l'aide précieuse de bénévoles qui s'étalent parfols offerts spontanément à participer à l'organisation (postes de ravitallement surtout).

Chaque concurrent se voyait remettre une médaille, créée spécla-lement pour la circonstance. Et aucun détail n'avait été négligé pour ne pas rater cette expérience qui a bénéficié de plus de conditions atmosphériques idéales (16º de température, temps couvert), tout au long de ce circuit qui partant de Saint-André en-voyait les coureurs à partir de 8 heures précises par Saint-Juvat, Tréfumel, Le Qulou et Evran. Deux boucles (22 et 20,195 km) qui étalent parcourues en 2 h 41' par

le valnqueur Pierre Gonzalez de Saint-Quentin. Comme les organisateurs ont d'autre part, réalisé un sondage auprès des concurrents de manière à améliorer encore l'an pro-

chain une organisation déjà très satisfaisante, le 2º marathon de Saint-André-des-Eaux connaîtrá surement un certain retentisse-

ment.

Car si l'épreuve de par ses con-ditions particulières (ambiance, dimension, organisation...) a plu aux concurrents, elle a eu encore davantage d'impact sur le public.

Beaucoup auront découvert avec étonnement que les mara-thoniens sont des gens comme les autres et auront été fort surpriș de l'état de fraîcheur des coureurs à l'arrivée, ou de la performance d'une jeune et élégante concurrente qui accomplit ses 42,195 km en 3 h 44. Gageons que parmi ce public enthousiasmé, quelques-uns se trouveront cette fois sur la ligne de départ de la seconde édition du marathon de Saint-André-des-Eaux,

HISTOIRE DU CANAL D'ILLE ET RANCE

RAPPORT ET AVIS DE M. DE CHEZY SUR LES PROJETS DE NAVIGATION EN BRETAGNE QU'IL A ETE CHARGE DE VERIFIER 17 JUILLET 1783

Nous soussignés, Ingénieur du Roi pour les Ponts et Chaussées, Inspecteur-Général du Pavé de Paris, nommé par sa Majesté, et ayant reçu ordre de M. Le Contrôleur Général, pour nous rendre en Bretagne avec M. Liard, à l'effet de vérifier avec M. Frignet, Ingénieur en chef de la Province, le projet de Navigation de la rivière de Villaine, depuis Vitré jusqu'à Redon, et les jonctions de la Villaine à la Rance, et à la Mayenne, par deux canaux navigables. (carte bret. 1785 - projets)...

COMMUNICATION DE LA VILLAINE AVEC LA RANCE

Pour la communication de la Villaine avec la Rance, nous avons trouvé deux moyens :

- 1º) en réunissant la Rance avec la Villaine par le vallon de Bazouges, au moyen des ruisseaux qui tombent d'une part dans l'Ille. et la Villaine, et de l'autre dans le Linon et la Rance
- 2°) en réunissant les eaux de la Rance, prises au-dessus de Saint-Jouan avec celles du Meu, prises vers Gaël.

Le premier de ces moyens nous a paru préférable, parce que le vallon de Bazouges, qui, traversant les Landes et le Bois de Tanouar. descend d'un côté vers la rivière d'Ille et de l'autre vers le ruisseau de Hédé, est beaucoup plus bas que les sources de ces rivières. Cependant, le sommet qui partage les pentes de ce vallon auroit besoin d'être coupé de quarante pieds de hauteur audit sommet, pour y établir un point de partage capable de recevoir les eaux des sources voisines, dont les principales sont celles de Hédé, de l'étang de Boulai, de Cardroc et de Bécherel. La jauge de ces eaux nous a donné, même pour les temps de sécheresse, plus de 1,200 pouces d'eau. De plus, la fouille à faire pour le point de partage dans les landes de Tanouar, par un vallon fort spacieux et un terrain très humide et dominé à droite et à gauche par des espaces fort élevés et fort étendus, ne peut pas manquer de fournir une grande quantité d'eaux de filtrations. On peut encore, en cas de besoin, faire dans ce canton de grandes retenues d'eau en approvisionnement pour les temps de sécheresse.

Il est donc possible de faire un canal de communication de la Rance à la Villaine, par la rivière d'Ille ou par celle de Meu. Il semble qu'il seroit plus utile pour la ville de Rennes, en particulier par la rivière d'Ille, et au commerce en général, si l'on considère la communication de Saint-Malo avec Angers et l'intérieur du Royaume au moyen du canal futur de Vitré à la Mayenne; mais si l'on considère que le commerce de Saint-Malo avec Redon, on préférera le canal par le Meu; il seroit un peu plus court. La dépense pour l'un ou l'autre, sera la même, à peu près.

Si un jour, il s'ouvroit une communication entre l'Erdre et le Don, la ville de Rennes, plus éloignée du commerce établi entre la ville de Nantes et Saint-Malo pourroit voir avec regret que le Meu eût été préféré à la rivière d'Ille.

On ne peut pas voyager dans l'intérieur de la Bretagne, sans être touché par la misère des habitants qui paroit venir de leur inertie et de leur découragement ou paresse. La peine qu'ils prendroint pour augmenter les productions du pays, leur paroit inutile, à cause des difficultés de transports. C'est peut-être une cause de leur abattement. Ils se sont habitués d'être mal logés, mal nourris et mal vêtus; ils ne paroissent pas même y faire attention; et, quoique la Province soit assez peuplée, la moitié des terres est en friche. On a lieu de penser que des canaux seroient non seulement utiles, mais même nécessaires pour vivifier cette Province. C'est principalement ce que les Etats ont en vue en projetant des canaux, mais on manqueroit ce but, si les droits pour le passage des Ecluses n'étoient pas fixés au moindre taux possible.

Si, ce qui est encore à désirer, on procure au port de Saint-Malo, les perfections dont il est susceptible, les canaux seront d'une utilité bien plus étendue et de grande importance pour l'Etat.

Peut-être l'établissement des canaux et la perfection des chemins ne suffiront-ils pas pour vivifier l'intérieur de la Province; il faut encore rechercher et employer quelques moyens d'exciter l'émulation et l'encouragement pour l'agriculture. On ne peut pas douter que ce ne soit le voeu unanime et l'objet des soins de tous les Ordres des Etats, auxquels nous ne pouvons que nous en rapporter sur cette manière......

La communication de la Villaine avec la Rance est possible :

- et par la rivière de l'Ille, au moyen d'un point de partage dans les Landes et Bois de Tanouar près de Bazouges,

- et par la rivière de Meu, en faisant le point de partage entre Saint-Jouan et Montauban, dans le vallon à gauche de la route de Montauban à Saint-Jouan.

Nous avons pensé que le premier de ces moyens méritoit la préférence.

M. Liard, qui reste en Bretagne pour continuer pendant quelques mois, suivant les ordres de M. Le Contrôleur Général, avec l'Ingénieur de la Province, quelques opérations dont nous l'avons chargé, nous en fera part; et si elles donnent lieu à quelques changements à notre présent rapport, que nous croyons devoir laisser à la commission avant notre départ, nous y ferons tous les changements qui nous paraîtront nécessaires.

A RENNES le 17 juillet 1783. Signé CHEZY

Le présent conforme à la minute déposée au Secrétariat de la Commission ce 22 décembre 1784.

PAVIOT, Secrétaire

MEMOIRE DE M. LIARD

INGENIEUR DES PONTS ET CHAUSSEES

DE FRANCE

JONCTION DE LA VILLAINE A LA RANCE PAR L'ILLE ET LE LINON

SEPTIEME PARTIE:

APERCU DES AVANTAGES DE LA SITUATION

Personne ne disconviendra que la communication dont il est question ne puisse procurer à la Province de très grands avantages; on verra infailliblement Rennes, cette ville maintenant à peu près sans activité, sans commerce, prendre une nouvelle vie; on verra sur une surface de plus de soixante lieues de terrain, les habitants de la campagne arrachés à la misère, à l'apathie dans laquelle ils languissent, et leur paresse vaincue par l'amour du gain : on verra Dinan, Saint-Malo étendre leurs spéculations, communiquer leur industrie dans l'intérieur et y répandre une plus grande masse de numéraire. Il n'est quère de villes qui puissent se glorifier d'une situation aussi brillante que celle de Rennes. Placée entre Laval, Nantes, Redon et Saint-Malo, elle peut devenir le centre du commerce de ces villes, et l'entrepôt de leurs marchandises. Il est de toute impossibilité que les habitants voient chaque jour passer sous leurs yeux les différents produits du commerce de la Méditerranée, de l'Océan, de la Manche et des mers du Nord, sans chercher à prendre quelque influence de leur mouvement. Le Capitaliste prêtera ses fonds à l'homme actif et intelligent; quelques légères tentatives heureuses mèneront à de plus grandes spéculations, et cette ville ressentira les douces influences du commerce. On verra alors disparaître cette foule de malheureux qui l'accablent actuellement par leur inaction; leur misère trouvant des moyens d'occupation lucratifs, ils deviendront utiles à la Société, et leurs bras affaiblis par la nonchalance, prendront une nouvelle force. La révolution se fera insensiblement, mais elle doit être regardée comme certaine.....

L'établissement du Canal en changera la face et plus de soixante lieues de terrain en seront viviliées; les productions qui y sont maintenues, de peu de valeur par le défaut de débouchés commodes, gagneront alors du prix; les bois qui y périssent inutiles seront exploités, vendus et enrichiront le Propriétaire. Les Landes qui s'y trouvent en grande quantité seront défrichées, et à la place de ces troupeaux faibles et languissants qui y cherchent inutilement leur subsistance, on verra une espèce d'homme robuste et laborieux. On est dans le préjugé que ces Landes ne peuvent être cultivées. Il y en a quelques-unes qui n'étant effectivement qu'un sable peu terreux, demanderoient beaucoup de dépenses pour être mises en valeur; mais la majeure partie est, on ne peut plus propre à la végétation, et si quelques défrichements entrepris n'y ont pas eu tout le succès que l'on pouvoit en désirer, on doit principalement accuser le peu d'intelligence et le défaut de ceux qui en étoient chargés.

La difficulté de se procurer des engrais est cependant, il faut en convenir, un obstacle à l'augmentation de la culture dans toute cette partie de la Province; on n'y trouve ni marne, ni terre allumineuse; la chaux y est très chère, et la cendre y est très rare; on est donc forcé de se donner à la nourriture des bestiaux; mais comme on les laisse la majeure partie de l'année dans les campagnes, ils ne sont que d'une faible ressource, et l'étendue immense du terrain abandonné pour leur entretien, est près, en pure perte pour celui des hommes.

Le canal remédiera à cet inconvénient. On sait que la mer dépose dans plusieurs endroits de la Rance, entre Dinan et Saint-Malo, une vase, qui imprégnée de matières salines, devient un principe très actif de végétation. Les habitants qui sont à portée de cette partie de rivière, substituent cet engrais à celui des bestiaux, et les terres sur lesquelles ils en répandent, produisent chaque année d'abondantes récoltes.

C) SOUS LA TOURMENTE REVOLUTIONNAIRE

Cette époque troublée n'entama pas la détermination des concepteurs du Canal, qui devait réaliser la jonction de la Vilaine à la Rance. En effet, en 1792, le Citoyen Fernon présenta à la Convention Nationale un rapport réalisé par G.F. Sébire ayant trait à ce projet.

Mais les préoccupations du moment étaient toutes autres; ce rapport fut écarté de l'ordre du jour. Il fallait attendre l'érection d'un pouvoir plus stable pour poursuivre le cheminement de ce projet vers sa réalisation tant espérée par ses concepteurs.

D) LE CONSULAT ACCELERE LE PROCESSUS

Après la Révolution, l'idée fut reprise. Un tracé du réseau (il faut bien comprendre que le Canal d'Ille-et-Rance s'inscrivait dans un projet plus vaste, évoqué sur la carte figurative de 1765) fut proposé en 1801 par Alexis Rochon, membre de l'Institut.

En 1804, le Conseiller d'Etat Crétel chargea l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Guy Boessel, d'élaborer une étude pour la jonction entre la Vilaine navigable et la Rance maritime.

Le relevé sur le terrain ayant été fait par des géographes, les grandes lignes des propositions de Rochon furent finalement retenues avec à peine quelques amendements.

Il fut alors décidé de lancer au plus vite la construction de l'axe navigable Manche/Océan, de Saint-Malo à la Roche-Bernard par Dinan, Rennes et Redon.

Pour ce qui était du Canal entre Rennes et Dinan, le réseau hydrographique existant fut utilisé au maximum afin de limiter la création de canaux artificiels. De plus, son tracé définitif fit l'objet d'âpres discussions : à la formule utilisant la moyenne vallée de la Rance et le Meu (le Canal aurait alors fait sa jonction avec la Vilaine sur son cours inférieur, au sud de Rennes) fut préférée celle, empruntant la vallée de l'Ille pour que "Rennes, ville à peu près sans activité puisse bénéficier des douces influences du commerce". Les économistes de Piré et de Kersauzon avaient d'ailleurs préconisé cette formule dès le milieu du siècle précédent.

Le Flamant Rose

BAR - SNACK - CREPERIE Saint-André des eaux 96.27.56.21

